

Informations concernant les activités en périodes de vacances scolaires.

Document mis à jour le 12/06/2020

1) Comment nous joindre en périodes de vacances?

De préférence par email à mjantoin@gmail.com (l'adresse est consultée deux fois par jour). Ensuite sur le gsm au 0496/60.79.58.
Si vous souhaitez nous rencontrer, déplacez-vous à la MJ Antoin en regardant quand celle-ci est ouverte sur le planning des activités.
Si vous souhaitez passer au bureau, regardez les heures d'ouverture sur www.mjantoin.be avant de partir de chez vous!

2) Comment inscrire mon ado aux activités?

La date de parution de nos fascicules d'activités est indiquée sur notre site internet www.mjantoin.be. En général le fascicule sort 3 à 4 semaines avant la période de vacances. Nous vous conseillons de vous abonner gratuitement à notre Newsletter.
Vous pouvez inscrire votre jeune via la billetterie de notre site internet. Si vous ne possédez pas d'adresse mail, vous pouvez venir nous voir à l'un de nos accueils, au bureau, vous pouvez nous joindre par téléphone, par mail, par Facebook clementinecja (ne nous pouvons pas être tenu responsable si nous ne voyons pas une inscription sur Facebook. Nous ne consultons pas celui-ci tous les jours). Attention, il y a une date butoir pour les inscriptions! Vous ne pouvez inscrire qu'un seul jeune par réservation!

3) Comment annuler une réservation?

Vous pouvez annuler une activité, via mjantoin@gmail.com, 7 jours ouvrables avant la date de celle-ci avec un remboursement total de l'activité. Vous pouvez annuler une activité 3 jours ouvrables avant la date de celle-ci avec un remboursement partiel ou non de notre part (sauf si nous savons annuler la réservation et nous faire rembourser) et sur présence soit d'un certificat médical prouvant une maladie de votre enfant, soit en nous présentant une facture pour une éventuelle réservation de vacances pour votre famille (facture au nom d'un des parents et date de la facture faisant foi).

4) Comment puis-je payer les activités?

Uniquement par virement après avoir reçu obligatoirement une facture soit de la part de Billetweb par email (vérifiez vos indésirables), soit de la part d'un animateur. Sur la communication de mon virement, je note le nom et prénom de mon jeune + la tranche de vacances scolaires ou le nom de l'activité (ex: Tom Dupont activités ETE 2020).

5) Je ne sais plus si j'ai payé ma facture?

Consultez vos extraits de compte!

Attendez la fin des vacances et contactez-nous par téléphone. La comptabilité est vérifiée deux jours ouvrables après les vacances.

6) Je ne sais plus à quoi j'ai inscrit mon jeune?

Nous vous conseillons vivement de conserver vos factures (vous les recevez via un mail de billetweb, merci de regarder vos indésirables) sur lesquelles les activités de votre jeune sont notées! Celles-ci sont nécessaires au mois de décembre afin que nous complétions les documents de "remboursement" à rentrer à votre mutuelle.

Envoyez-nous un mail à mjantoin@gmail.com ou contactez-nous au 0496/60.79.58

7) Combien de temps ai-je pour payer ma facture?

Pour les vacances de Toussaint, Noël, Carnaval et Pâques, vous devez payer votre facture au plus tard le dernier jour d'activité de votre jeune.
Pour les vacances d'été, vous devez payer 50% pour le 30 juin et 50% au plus tard pour le 31 août.

8) Puis-je payer ma facture en plusieurs fois?

Pour les vacances de Toussaint, Noël, Carnaval et Pâques, vous devez payer votre facture en une seule fois.

Pour les vacances d'été, vous pouvez fractionner votre facture en deux paiements (voir point n°6). Dans le cas d'un problème financier, veuillez nous contacter pour trouver une solution ensemble.

9) Payer ma facture d'été en plusieurs fois:

Imaginons que je dois payer 150 euros et que je souhaite payer en deux fois.

Virement n°1: je note en communication le nom et prénom de mon jeunes + vacances été 2020 partie 1/2

Virement n°2: je note en communication le nom et prénom de mon jeunes + vacances été 2020 partie 2/2

10) Puis-je décider de ne pas payer ma facture dans sa totalité car mon jeune n'a finalement pas participé à une activité?

Non, vous ne pouvez pas! Vous devez toujours payer une facture éditée dans sa totalité. Nous vous rembourserons la somme qui vous est due dans la semaine qui suit la période de vacances et au mois de septembre pour les vacances d'été.

11) Que se passe-t-il si je ne paie pas ma facture dans les temps.

Vous recevrez un maximum de deux rappels, chacun majorés d'au minimum 5 euros pour les frais administratifs et de 15% du montant de la facture. Après ces deux rappels, nous faisons appel à un huissier de justice. Dans ce cas, la facture pourrait au minimum s'élever à: le montant de la facture + 10 euros de frais administratifs + les 15%/facture + 250 euros de frais de huissier.

12) Véhicule de l'association

Pour de nombreuses activités, notre association met une camionnette à disposition des jeunes. Ce transport est toujours gratuit! Malheureusement de nombreux jeunes prennent notre véhicule pour une poubelle. A partir du 1/09/2015, nous facturerons des frais de nettoyage aux jeunes qui ne respectent pas ce véhicule pour un minimum de 150€ par nettoyage.